



Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 février 2019
--oOo--

Nombre de conseillers :
En exercice 29
Présents 25
Votants 29

Date d'envoi de la convocation : jeudi 21 février 2019

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le jeudi 28 février 2019 à 20h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Yannig ROBIN, Maire.

SECRETARE DE SEANCE : Jean Paul LE GALL élu à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Yannig ROBIN – Andrew LINCOLN – Marie–Pierre CABON – Yannik BIGOUIN – Jean–Yves GUEGUEN – Jean–Luc KERDONCUFF – Jean–Claude MERDY – Jean Paul LE GALL – Philippe CARIOU – Cécile TRIVIDIC – Isabelle BLOAS DEWU – François MERIEN – Christophe DELANOE – Marcel LE DALL – Audrey COUSQUER – Naïg ETIENNE – Ghislaine PORCHEL - Alain ROMÉY – Jacques HENNEBELLE – Bruno BOZEC – Hervé PERRAIN – Maximilien BRETON - Jean-Robert DANIEL – Lydie GOURLAY – Lédie LE HIR

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Pierre APPRIOU	Procuration à	Marie–Pierre CABON
Nathalie VIGOUROUX	Procuration à	Naïg ETIENNE
Elisabeth LE BIHAN	Procuration à	Jean–Luc KERDONCUFF
Aude DUNIAU–SMITH	Procuration à	Marcel LE DALL

– Ouverture de la séance du conseil à 20h00 –

→ Marie-Pierre CABON rejoint la séance à 20h05 (procuration à Pierre APPRIOU).

☞ **Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2019**

A.Romey : *il faudra rectifier car Amélie Charton a été déclarée présente à la place d'Hervé Perrain.*

Mr Le Maire : *d'accord, à rectifier.*

L.Le Hir : *je voudrais d'abord remercier pour avoir retranscrit l'échange qu'il y avait eu avec Christian Calvez sur le point de la CCPA, merci d'avoir pris en compte notre demande. Sur la feuille d'informations, j'avais soulevé 3 points qui m'interrogeaient, j'ai eu la réponse pour deux et il manque le troisième pour lequel je n'ai eu aucune information, ça concernait des travaux, on avait demandé quel était l'objet de l'avenant n°2 et on n'a pas eu de retour par rapport à ce point-là.*

Mr Le Maire : *donc tu as fait cette demande-là par mail ? C'est ça non ?*

L.Le Hir : *non, ça faisait partie du conseil et donc c'est dans le compte rendu, il y a ma question, et je n'ai eu aucune réponse, donc les autres effectivement on les a eu en commission ou par mail et ça été rectifié, mais pas sur ce point-là.*

Mr le Maire : *donc réponse rapide par mail. Voilà, on n'est pas en capacité de répondre là maintenant.*

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (27 voix).

- Cécile TRIVIDIC rejoint la séance à 20h07.
→ Audrey COUSQUER rejoint la séance à 20h14.

Nomenclature ACTES 1.1.10.	AUTORISATION DONNEE A L'EXECUTIF POUR LA SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CUISINE SCOLAIRE
---	---

Les marchés publics de travaux pour la construction d'une cuisine scolaire, ont été lancés en procédure adaptée le 9 novembre 2018, sous la forme de 15 lots.

1-Terrassements – VRD	9-Plâtrerie – menuiseries intérieures bois
2-Gros œuvre	10-Résine de sol
3-Charpente métallique	11-Peintures
4-Construction à ossature bois – bardage bois	12-Plomberie – ventilation
5-Etanchéité – bardage métallique	13-Electricité
6-Métallerie	14-Photovoltaïque
7-Menuiseries extérieures	15-Cuisine
8-Cloisons isothermes – portes isothermes	

Le retour des offres était fixée pour le 5 décembre à 12h00. Les membres de la commission marchés à procédure adaptée, réunie le 18 décembre 2018, au vu de l'analyse des offres produite par le cabinet de maîtrise d'œuvre CAP Architecture, ont décidé :

- d'attribuer le Lot 7 à SERRURERIE BRESTOISE ALU et le Lot 11 à TOUT LE DECOR ;
- de renégocier les offres auprès des candidats concernant les Lot 1 (2 candidats), Lot 2 (3 candidats), Lot 4 (3 candidats), Lot 8 (2 des 3 candidats - déclaration 1 offre inappropriée), Lot 9 (2 des 3 candidats – déclaration 1 offre inappropriée), Lot 10 (4 candidats), Lot 12 (4 candidats), Lot 13 (4 candidats), Lot 14 (2 candidats) ;
- de relancer les lots 3, 5, 6 et 15 suite à offres inacceptables.

Un nouveau marché a donc été lancé le 4 janvier 2019 pour les lots 3, 5, 6 et 15. Le retour des offres était fixé pour le 30 janvier à 12h00. Les membres de la commission marchés à procédure adaptée, réunie le 13 février 2019, ont pris connaissance du résultat de la renégociation des offres pour les lots 1, 2, 4, 8, 9, 10, 12, 13 et 14 et de l'analyse des lots 3, 5, 6 et 15.

Ils ont décidé de proposer l'attribution des marchés aux entreprises suivantes et de faire le choix de l'option froid CO₂ pour des raisons d'entretien, de maintenance à plus long terme, et environnementales.

LOT	ESTIMATION PHASE PRO	ENTREPRISE	Prix HT
Lot 1	100.000	TALEC	148.000
Lot 2	90.000	TALEC	118.000
Lot 3	59.000	BAUME	70.000
Lot 4	10.000	BREIZHWOOD	14.278,27
Lot 5	69.000	BIHANNIC	79.713,15
Lot 6	16.000	LAURENT	18.441,94
Lot 7	15.000	SERRURERIE ALU BRESTOISE	13.767,84
Lot 8	121.000	CM PACK	120.000
Lot 9	55.000	JOURT	69.962,50
Lot 10	75.000	SOL SOLUTION	81.500
Lot 11	7.000	TOUT LE DECOR	4.910
Lot 12	215.000	LE BOHEC	208.612,41
Lot 13	69.000	GERVAIS	66.000
Lot 14	30.000	QUENEA	33.710,32
Lot 15 : offre de base	279.000	PICHON offre de base	300.000
Lot 15 : option CO ²		PICHON option CO ²	346.840
Total offre de base	1.210.000		1.346.896,43
Total avec option			1.393.376,43

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer l'ensemble des documents contractuels se rattachant à la passation des marchés faisant l'objet de la présente délibération.

L. Le Hir : Merci. Pour moi il y a un autre point qui a fait débat lors de la commission c'est notamment les critères d'attribution pour ce marché, puisqu'on se retrouvait avec des critères d'attribution sur 100. Avec 40 pour la partie prix, 60 pour la partie technique. Et dans les 60 pour la partie technique, il y avait une très grande partie qui

concernait le fait que l'entreprise puisse intervenir au mois d'août ou pas. Il s'est avéré que du coup il y a certaines entreprises qui ont été relativement au-dessus du prévisionnel, qui avaient coché qu'elles pouvaient intervenir au mois d'août alors que le calendrier quelque part ne fera pas qu'elles vont intervenir au mois d'août, donc elles ont obtenu un marché sur un critère qui quelque part était aléatoire. Donc c'est vrai qu'on a beaucoup discuté et qu'on s'est demandé s'il était judicieux de mettre un critère de ce type-là car du coup ça entraîne un surcoût sur au moins un lot je crois de mémoire, car sur les autres qui étaient concernés même sans ce critère-là ils seraient arrivés en première place. Voilà, c'est quelque chose qui a quand même un peu perturbé les discussions.

A.Lincoln : quelques éléments de réponse, Je pense que quand le critère a été adopté, c'était un critère qui était important avec l'objectif de faire démarrer la cuisine à la rentrée scolaire 2019, et pour nous c'était un enjeu de faire coïncider le fonctionnement de la cuisine avec l'année scolaire puisque nous sommes à la recherche de nouveaux marchés pour rendre plus rentable en quelque sorte le fonctionnement de la cuisine. C'est vrai que le critère était moins approprié à partir du moment que le projet a pris un peu de retard. Mais j'ai regardé cette question ce matin, il y avait 15 lots, il y avait 6 lots qui n'ont pas été attribués au moins offrant, mais les grands écarts étaient vraiment sur 2 lots « cloisons isotherme » et « résines de sol », où chaque fois c'était vraiment parce que la société la moins offrante avait un dossier technique qui était très faible, et honnêtement ce n'était pas le critère du mois d'août qui est entré en jeu.

Avis du Conseil Municipal : 26 voix pour, 3 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL).

Nomenclature ACTES 3.1.1	ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES BN 34 ET BN 36 SITUÉES AU REUN
------------------------------------	--

Les parcelles cadastrées section BN n° 34 et n°36, d'une superficie de 2351 m² et 736m², sont situées au Reun, à proximité du Kastell Ac'h. Elles sont classées en zone naturelle N au document d'urbanisme en vigueur.

Les propriétaires des terrains ont été contactés par la commune. Ils acceptent la cession de ces terrains au profit de la commune au prix de 30 000 €.

En effet, le secteur du front de mer, à Lilia, manque aujourd'hui de stationnement, en particulier au moment de la saison touristique. Or les aménagements prévus et en cours de réalisation sur l'île Vierge risquent de renforcer ces difficultés dans un horizon proche.

Les parcelles visées par la présente délibération représentent aujourd'hui la meilleure opportunité pour la commune d'aménager une aire de stationnement.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal, après avis de la commission d'urbanisme du 19 février 2019 :

- d'acquérir les parcelles cadastrées section BN n° 34 et n°36, située au Reun, au prix de 30 000 €, les frais afférents à cette acquisition étant à la charge de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Les crédits correspondant seront inscrits au budget 2019.

Annexes :

- plan de situation
- plan de masse

L.Le Hir : Sur la nécessité d'acheter du terrain pour faire du parking dans cette zone-là, on est tout à fait d'accord. Par contre, c'est vrai que l'emplacement suscite interrogation, on aurait aimé savoir si vous avez déjà réfléchi au plan de circulation, car la route est très étroite à cet endroit-là et à la sécurité justement. Donc en commission on a évoqué à peu près 80 places de parking, dont la rue du Reun est quand même étroite ; donc on aurait aimé avec l'acquisition savoir quelles sont vos prévisions pour un plan de circulation et de sécurisation ? Et savoir s'il y avait une communication de faite aux riverains ?

M-P.Cabon : sur le plan de circulation, ce sera effectivement à étudier, mais je crois que ça a été évoqué lors de la commission, la possibilité de sens unique mais c'est difficile car certains propriétaires n'arriveront pas à accéder à leur parcelle si c'est en sens unique, elles ne pourront pas manœuvrer car c'est étroit, donc il faut prendre cet élément en compte. Et il a été proposé également, lors de la commission d'urbanisme, des idées d'aménagement de la parcelle pour réaliser des places de parking et les optimiser, éviter des places perdues.

Mr Le Maire : petit complément d'information, si la collectivité avait à choisir, ce n'est pas nécessairement ce terrain-là qui aurait été choisi c'est évident, je ne sais pas si c'est la dernière des dernières solutions, mais c'est vrai que ça fait quand même quelques temps, voir quelques années que l'on cherche une solution sur le secteur, et là où on en est finalement c'est la seule solution qu'on aie pu trouver. Donc sur cette question du cheminement, je suis d'accord avec toi, c'est vrai que la voie est assez restreinte à cet endroit-là, il y a donc un travail assez fin à réaliser, il est question également d'envisager un acheminement piétonnier à partir du parking, derrière le Kastel Ac'h, donc il y a une négociation qui a commencé à être engagée avec le propriétaire du Kastel Ac'h. On a aussi à travailler sur la question de la cohabitation entre l'espace parking, les habitations à proximité, donc là il faudra vraiment travailler avec les riverains. Et sur ta question de savoir si on avait informé les riverains, c'est vrai que lorsqu'on est dans ce genre de démarche on achète d'abord, c'est comme ça que ça se passe c'est très bien et puis après évidemment il y a tout un travail de rapprochement avec les riverains pour faire en sorte que ce soit acceptable pour toutes et tous. On est sur ce travail-là.

L. Le Hir : en commission urbanisme, la première réponse au niveau de l'aménagement de la part de Pierre Appriou ça avait été de dire qu'il n'y aurait pas d'aménagement. Donc après c'est vrai que nous avons fait un certain nombre de propositions pendant la commission, du coup on voulait savoir, car on le verra après dans le DOB et le PPI, il y a donc du coup des crédits qui ont été mis sur l'aménagement, donc effectivement est-ce que notre proposition lors de la commission a été prise en compte pour essayer d'aménager un minimum ?

M-P. Cabon : pas d'aménagement dans le sens où ça n'aurait pas été un parking bitumé, il a comparé au parking qui existait sur le front de mer où c'est effectivement enherbé, donc ça sera un aménagement simple et faudra peut-être trouver une solution. Surtout ce qui était demandé c'était de matérialiser les places.

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Nomenclature ACTES 3.1.4	INCORPORATION AU DOMAINE COMMUNAL DES PARCELLES BI 3 A KERJEGU ET O 81 SUR L'ILE VENAN
------------------------------------	---

Par arrêté du 28 novembre 2017, Monsieur le Préfet a engagé une procédure dite de « biens sans maître » portant notamment sur les parcelles situées à Plouguerneau et cadastrées BI 3 et O 81. Aucun propriétaire ne s'étant fait connaître pendant l'affichage de l'arrêté en mairie du 5 janvier 2018 au 18 juillet 2018, les biens sont présumés sans maître.

Par conséquent, par lettre du 28 novembre 2018, Monsieur le Préfet invite le conseil municipal à délibérer pour l'incorporation de ces parcelles dans le domaine communal.

Vu l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2017,
Vu les mesures de publicité,
Considérant qu'aucun propriétaire ne s'est fait connaître depuis le 5 janvier 2018,

Après avis de la commission d'urbanisme du 22 janvier 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- d'incorporer les parcelles déclarées biens sans maître, cadastrées BI 3, d'une superficie de 1597 m², et O 81, d'une superficie de 665 m², dans le domaine privé de la commune ;
- de charger Monsieur le Maire d'accomplir les dernières formalités relatives à cette incorporation ;
- de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Préfet.

Cette délibération annule et remplace la délibération 3.1.4 du 30 janvier 2019.

Pièces annexes :

- courrier de la Préfecture
- plans de situation

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Nomenclature ACTES 4.1.1	MODIFICATION DE TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES
---	--

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de la collectivité sont créés par le conseil municipal,

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaire au fonctionnement des services.

Un poste d'agent des services techniques affecté au service voirie, à temps non complet (27h30 hebdomadaires) est actuellement occupé.

Compte tenu de la charge de travail du service voirie, il est proposé de créer au 1^{er} mars 2019, un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

Il conviendra également de supprimer au tableau des emplois le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (27h30 hebdomadaires).

Annexe : tableau des emplois mis à jour au 1^{er} mars 2019

A. Romey : C'est une question d'ordre plus général, je voulais savoir quelle était la différence s'il y en a eu une, entre les postes budgétés et les postes budgétaires ?

Mr le Maire : il n'y en a pas.

Avis du Conseil Municipal : 21 voix pour, 3 contre (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL), 5 abstentions (A. ROMÉY – B. BOZEC – J. HENNEBELLE – M. BRETON – H. PERRAIN).

Nomenclature ACTES 5-3-5	DESIGNATION D'UN SECOND DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE INTERCOMMUNALE DES ABERS (E.P.H.A.D. DES ABERS)
---	--

Lors de sa séance du 14 avril 2014, le conseil municipal avait désigné comme délégués du conseil d'administration de la maison de retraite intercommunale des Abers : Mme Elisabeth Tinevez en tant que titulaire et M. Jean-Yves Guéguen en tant que suppléant.

Suite à la démission d'Elisabeth Tinevez, M. Jean-Paul Le Gall avait été désigné pour la remplacer lors du conseil municipal du 26 octobre 2016.

Pour des raisons de carence de représentation au sein du CA de l'EPHAD, le conseil municipal de Lannilis a décidé, en date du 8 mars 2018, d'octroyer un siège supplémentaire à la commune de Plouguerneau.

Monsieur le Maire avait proposé la candidature de Mme Marie-Pierre Cabon, qui avait été acceptée par le conseil d'administration de l'EPHAD en date du 30 mars 2018.

Cette candidature n'avait à ce jour pas été validée par le conseil municipal de la commune de Plouguerneau.

Monsieur le maire invite les membres de l'assemblée délibérante à régulariser la situation et propose que le vote ait lieu à main levée.

Annexes :

1- délibération du conseil municipal de Lannilis du 08 mars 2018

2- délibération du conseil d'administration de l'EPAHD des Abers du 30 mars 2018

L. Le Hir : Je suis étonnée, car lorsque Marie-Pierre est arrivée la première fois au conseil d'administration j'ai demandé comment ça se fait que ce n'était pas passé en conseil municipal de Plouguerneau et donc les deux personnes présentes m'ont répondu qu'il n'y avait pas besoin de le passer car c'était une proposition du maire, donc je suis étonnée de ce que je viens d'entendre-là car moi je l'avais signalé au conseil d'administration de la maison de retraite.

J-P Le Gall : oui d'accord, vous l'aviez signalé mais vous aviez voté pour l'entrée de Marie-Pierre au conseil.

L. Le Hir : Ben je vous ai quand même posé la question si tout avait été fait, et j'avais été étonné de la date du conseil, car j'avais même signalé que la date de conseil qui était indiquée devant le nom de Marie-Pierre, et on n'avait pas eu de conseil ce jour-là à Plouguerneau. Mais bon, il vaut mieux tard que jamais.

M.P. Cabon : ce qui est un peu bizarre finalement, c'est que le conseil de Lannilis se soit prononcé sur, alors je ne sais pas si à Landéda il s'est passé la même chose puisqu'il y a 2 communes qui ont été sollicitées pour désigner une personne supplémentaire en catastrophe, enfin il fallait décider très rapidement au conseil et c'est comme ça que ça s'est fait.

J-P. Le Gall : c'est ce qu'on appelle un raté.

A.Lincoln : oui mais on peut se demander où se trouve le raté parce que normalement la commune aurait dû recevoir un écrit de l'EHPAD, nous demandant de nommer quelqu'un. Et cet écrit n'est jamais arrivé.

L.Le Hir : c'est pour cela que je m'étais étonnée et du coup je pense qu'il y avait eu confusion entre valider le changement de la composition du conseil et après valider les noms.

Mr Le maire : d'accord, donc voilà c'est réajusté, ce qui est important c'est la représentation de Plouguerneau au sein de ce conseil d'administration, c'est important qu'il puisse y avoir 2 personnes.

Avis du Conseil Municipal :

Le vote ayant eu lieu, il a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	29
Exprimés :	29
Nuls / blancs :	0

Mme Marie-Pierre CABON, ayant obtenu 29 voix, est élue déléguée titulaire au conseil d'administration de la maison de retraite intercommunale du Pays des Abers.

Nomenclature ACTES 6.1.6.a	AVENANT A LA CONVENTION D'ACCES A LA FOURRIERE ANIMALE DU MINOU AVEC LA VILLE DE BREST
---------------------------------------	---

La Ville de Brest a repris en régie directe la gestion de la fourrière animale, sise au lieu-dit « Le Minou » sur la commune de Plouzané, suite à la mise en liquidation en juin 2013 de la Société du Léon de protection des animaux (SLPA) qui assurait initialement cette mission.

Les animaux trouvés en état de divagation sur le territoire de la commune de Plouguerneau y sont transférés lorsque le propre chenil de la commune a atteint sa capacité maximale d'accueil.

Une convention définissant le cadre juridique de prise en charge des animaux par la fourrière et instaurant une participation financière pour les collectivités concernées avait été adoptée lors du Conseil municipal du 22 juin 2016. La convention est arrivée à échéance, aussi est-il proposé de la reconduire dans les mêmes termes.

Dans l'hypothèse où des animaux ne seraient pas récupérés par leur propriétaire passé le délai de garde légal de 8 jours, il sera appliqué la tarification journalière des frais de garde délibérés annuellement par le Conseil municipal de la Ville de Brest, soit, pour 2019 :

- 10,40€/jour/chien (10,14€ en 2016)
- 8,27€/jour/chat (8,29€ en 2016)
- 9,32€/jour/autre animal (9,13 en 2016)

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-annexé.

Annexes :

- Annexe 1 : (pour mémoire) Convention passée lors du Conseil municipal du 22 juin 2016
- Annexe 2 : Avenant 2019

L. Le Hir : Quand ça avait été voté en 2016 on avait évoqué un bilan pour savoir un petit peu quel était le nombre d'animaux qui étaient sujets on va dire à cette convention, et lié à la convention, donc on voulait avoir un ordre d'idée de ce qui est fait, et du coup ça rejoint un peu ce que l'on avait dit lorsque Christian Calvez était arrivé, je voulais savoir si le projet d'une fourrière sur Plouguerneau avançait un petit peu ou pas.

Mr Le Maire : alors sur le deuxième point, l'étude est en cours, donc on ne va pas préjuger du résultat, c'est en cours, à l'initiative de la CCPA. Concernant le Minou, le bilan est clair, c'est qu'il n'y a aucun animal adressé au Minou.

L. Le Hir : l'échéance pour l'étude est prévue à quel horizon ?

Mr le Maire : on a appelé les services pas plus tard qu'aujourd'hui, et la CCPA nous a dit qu'on devrait avoir les résultats assez rapidement.

L. Le Hir : Il me semble que sur le compte administratif il y a une ligne justement de facturation pour la fourrière, donc est-ce qu'on peut juste vérifier ? Puisque vous nous répondez qu'il n'y a pas d'animaux, mais du coup qu'est-ce qu'on paye à la fourrière ?

Mr Le Maire : a priori c'est les captures. Convention avec une entreprise Animaux Services 29.

Avis du Conseil Municipal : 26 voix pour, 3 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL).

Nomenclature ACTES 7.1.2.a	APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018
--------------------------------------	--

Conformément à la loi 2015-991 du 7 août 2015, une note de présentation retraçant les informations financières essentielles de la commune est jointe en annexe.

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2018 approuvant les budgets primitifs de l'exercice 2018,
Vu les décisions modificatives en date des 31 mai, 28 septembre, 03 octobre, 15 novembre et 19 décembre 2018,
Vu l'avis de la commission finances du 20 février 2019,

Délibérant sur le **compte administratif du Budget Principal 2018**, dressé par Monsieur Yannig ROBIN en qualité de Maire, présenté par Andrew Lincoln, premier adjoint, sous la présidence de Marie-Pierre CABON, deuxième adjointe,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
Adopte le Compte Administratif comme joint en annexe,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE l'affectation des résultats de l'année 2018 au Budget Primitif de l'année 2019 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous :

	Montant en Euro
Résultat global de clôture d'investissement - (001)	735 155,04 €
Résultat global de clôture de fonctionnement	1 090 981,91 €

Virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement (021/023 BP 2018)	592 241 €
Exécution du virement (1068)	925 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	165 981,91 €

Avis du Conseil Municipal : 26 voix pour, 3 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL).

Nomenclature ACTES 7.1.2.b	APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PETITE ENFANCE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018
--------------------------------------	---

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2018 approuvant le budget primitif petite enfance de l'exercice 2018,
Vu l'avis de la commission finances du 20 février 2019,

Délibérant sur le **compte administratif du Budget petite enfance 2018**, dressé par Monsieur Yannig ROBIN en qualité de Maire, présenté par Andrew Lincoln, premier adjoint sous la présidence de Marie-Pierre CABON, deuxième adjointe,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,

Adopte le Compte Administratif comme joint en annexe,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE l'affectation des résultats de l'année 2018 au Budget Primitif de l'année 2019 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous :

	Montant en Euro
Résultat global de clôture d'investissement - (001)	3 488,34 €
Résultat global de clôture de fonctionnement	4 808,91 €
Virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement (021/023 BP 2018)	0,00 €
Exécution du virement (1068)	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	4 808,91 €

Avis du Conseil Municipal : 26 voix pour, 3 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL).

Nomenclature ACTES 7.1.2.c	APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET DU LOTISSEMENT DU GWELMEUR 2018
--------------------------------------	--

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 avril 2018 approuvant les budgets primitifs de l'exercice 2018,
Vu la décision modificative en date du 19 décembre 2018,
Vu l'avis de la commission finances du 20 février 2019,

Délibérant sur le **compte administratif du Budget Lotissement du Gwelmeur 2018**, dressé par Monsieur Yannig ROBIN en qualité de Maire, présenté par Andrew Lincoln, premier adjoint, sous la présidence de Marie-Pierre CABON, deuxième adjointe,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,

Adopte le Compte Administratif comme joint en annexe,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE les résultats de l'année 2018 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous :

	Montant en Euro
Résultat global de clôture d'investissement-(001)	- 203 082,40 €
Résultat global de clôture de fonctionnement (002)	169 630,15 €

Avis du Conseil Municipal : 26 voix pour, 3 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL).

Nomenclature ACTES 7.1.2.d	APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ARMORICA ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018
--------------------------------------	---

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 avril 2018 approuvant le budget primitif 2018 de l'Espace Culturel Armorica,
Vu les décisions modificatives en date des 31 mai 2018 et 03 octobre 2018,
Vu l'avis de la commission finances du 20 février 2019,

Délibérant sur le **compte administratif du Budget Armorica 2018**, dressé par Monsieur Yannig ROBIN en qualité de Maire, présenté par Andrew Lincoln, premier adjoint, sous la présidence de Marie-Pierre CABON, deuxième adjointe,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,

Adopte le Compte Administratif comme joint en annexe,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE l'affectation des résultats de l'année 2018 au Budget Primitif de l'année 2019 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous :

	Montant en Euro
Résultat global de clôture d'investissement - (001)	5 740,34 €
Résultat global de clôture de fonctionnement	4 382,24 €
Virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement (021/023 BP 2018)	0.00 €
Exécution du virement (1068)	0,00€
Résultat de fonctionnement reporté (002)	4 382,24 €

Avis du Conseil Municipal : 26 voix pour, 3 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL).

Nomenclature ACTES 7.1.2.e	APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PORTS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018
--------------------------------------	--

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 avril 2018 approuvant le budget primitif 2018 des Ports communaux,
Vu la décision modificative en date du 03 octobre 2018,
Vu l'avis de la commission finances du 20 février 2019,

Délibérant sur le compte administratif du Budget Ports 2018, dressé par Monsieur Yannig ROBIN en qualité de Maire, présenté par Andrew Lincoln, premier adjoint, sous la présidence de Marie-Pierre CABON, deuxième adjointe,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,

Adopte le Compte Administratif comme joint en annexe,

Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE l'affectation des résultats de l'année 2018 au Budget Primitif de l'année 2019 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous :

	Montant en Euro
Résultat global de clôture d'investissement - (001)	604,64 €
Résultat global de clôture de fonctionnement	10 695,01 €
Virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement (021/023 BP 2018)	6 245,00 €
Exécution du virement (1068)	8 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	2 695,01 €

Avis du Conseil Municipal : 26 voix pour, 3 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL).

L. Le Hir : merci beaucoup, je serais beaucoup plus brève, c'est vrai que les comptes administratifs c'est surtout un constat, un constat sur le passé, et on avait eu les documents avant la commission donc on a pu évoquer un certain nombre de points qui nous interrogeaient et on a eu les réponses principalement soit à la commission, soit dans l'intervalle. Par contre depuis, il y a une petite chose qui m'a interpellé, lorsqu'on regarde de façon assez

globale et générale les dépenses d'énergie, on voit une augmentation d'un peu plus de 12 % sur les différents budgets, or il me semblait qu'il y avait eu différentes actions qui avaient été menées justement pour travailler sur ce sujet-là, donc je voulais savoir un petit peu s'il y avait une explication ? Et autrement, on a longuement parlé des emprunts, c'est vrai qu'il y a eu un très gros effort de fait sur la renégociation, donc Andrew tu disais que vous aviez regardé les conseils d'administration assez loin, si on regarde par exemple en 2001, les taux d'intérêt à l'époque étaient à 12 %, ensuite il y a eu des baisses, la commune a pu renégocier à un certain moment, et on a renégocié dans les quatre. Depuis, la conjoncture fait que les taux ont encore baissé et tant mieux pour la commune, donc c'est aussi des circonstances qui font que l'on peut en bénéficier.

A.Lincoln : des éléments de réponse, sur l'énergie, nous en termes de suivi de budget on a constaté assez tôt dans l'année l'augmentation des consommations, au moins en termes de prix et de valeurs, donc on s'est rapproché d'Energ'ence qui a des coefficients liés aux variations de température et il n'y avait absolument rien d'anormal. Tout le monde a peut-être en tête le mois de février de l'année dernière ou c'était début mars, où on avait un froid Russe sur la commune pendant plusieurs semaines, et cela couplé avec les augmentations imposés par l'État et aussi de l'évolution du baril qui a fortement augmenté, explique largement l'évolution des dépenses. Il n'y a pas eu des consommations injustifiées. Sur la question de l'emprunt, oui en effet quand on regarde même aujourd'hui les emprunts, je pense qu'il y a trois emprunts qui ont dû être soit réaménagés à l'époque, c'est-à-dire que l'équipe en place a pu négocier avec la banque et faire baisser le taux, et ensuite il y a aussi une opération de refinancement des emprunts Dexia qui étaient refinancés comme nous avons fait en changeant de banque, dans des conditions assez dramatiques par rapport à la faillite de Dexia. La seule chose que je dirais est que c'était impossible de prévoir que les taux allaient baisser en 2012. La situation des taux à l'heure actuelle est tout à fait exceptionnelle historiquement, heureusement pour nous, car comme tu la dis, ça nous a permis d'économiser pas mal d'argent, mais je me dis qu'à l'époque où la dette de la commune avait augmenté à 12,8 millions de capital, ou 18,5 avec les intérêts, c'était impossible de prévoir qu'il y aurait cette baisse. Heureusement que la baisse est arrivée, mais c'est plus par chance que par prévoyance.

Nomenclature ACTES 7.1.2.f	APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DES BUDGETS PRINCIPAL, PETITE ENFANCE, LOTISSEMENT DU GWELMEUR, ARMORICA ET PORTS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018
--------------------------------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la commission finances du 20 février 2019,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le receveur et que les Comptes de Gestion établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs de la commune.

Monsieur le Maire précise que le Receveur a transmis à la commune ses comptes de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du Receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les comptes de gestion du Receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

L.Le Hir : *Oui j'ai un commentaire mais l'erreur vient d'être rectifiée dans le titre on se demandait pourquoi il fallait voter pour l'eau et l'assainissement, voilà.*

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Nomenclature ACTES 7.1.1.	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019
-------------------------------------	--

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L2313-1 du CGCT relatif au débat d'orientations budgétaires (DOB).

Lors du DOB, le maire doit présenter "un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette".

De plus, la loi 2018-32 du 22 janvier 2018 sur la programmation des finances publiques 2018-2022 a introduit l'obligation de présenter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de

financement annuel.

Le rapport présenté répond à ces obligations, il doit être débattu au sein du conseil municipal et la délibération doit faire l'objet d'un vote.

Aussi, conformément à ces nouvelles dispositions, un rapport sur les orientations budgétaires 2019 est annexé à la présente délibération.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de voter.

Ce vote a pour effet de prendre acte du débat sur la base du rapport annexé.

L. Le Hir : Déjà une petite remarque, vous avez évoqué tout à l'heure que le chauffage avait été réparé, mais on a des petits doutes quand même quand on voit la température qu'il fait dans la salle. Nous on avait effectivement un document avec notre dossier et c'est sur ce document que je vais m'appuyer pour un certain nombre d'interrogations que l'on a eues lors de la préparation de ce conseil. D'abord Andrew, tu évoquais que les taux communaux ne vont pas évoluer et par contre que les bases vont évoluer de 2,2 %, c'est vrai qu'on peut et c'est un peu surprenant dans le contexte actuel où l'on parle plutôt de ras-le-bol fiscal, et je pense que quand les gens vont découvrir leur feuille d'impôt ils auront cette petite surprise qui risque encore de rallumer encore les flammes. Sur le document que l'on a reçu, l'année dernière vous évoquiez des orientations pour 2018 en disant que vous souhaitiez conserver une capacité d'autofinancement et maintenir les dépenses, donc on voit bien qu'il y a un changement d'orientation pour l'année 2019, que vous allez préférer miser sur l'amélioration de la qualité des services tout en conservant une maîtrise des dépenses, ce qui est tout de même difficile et il faudra jongler, mais on comprend qu'en période... enfin que l'année préélectorale on met toujours un petit coup de pouce sur différents services. Donc vous évoquiez les services, enfin un certain nombre d'emplois supplémentaires. Est-ce qu'il y a d'autres moyens qui vont être accordés en plus de des moyens humains on va dire, est-ce que il y a plus de certains services qui vont être développés que d'autres sur cette année 2019 ? C'était une première question. Ensuite page 9 de notre document, tu évoquais la fin du gel sur les salaires, pour la modernisation du parcours professionnel, est-ce qu'on peut avoir une idée de l'impact en euros de combien ça va représenter ? Un désinvestissement ou plutôt une des lignes que vous avez soulignées dans le rapport c'est la dommage-ouvrage donc l'assurance que l'on devra prendre pour la cuisine scolaire et du coup il y a une phrase qui m'a un petit peu surprise, j'ai pas trop compris parce que vous évoquez au milieu du document « c'est impératif sur un projet de cette envergure et dans l'intérêt manifeste à travers l'expérience de la salle culturelle Armorica ». La dommage ouvrage avait été bien prise sur l'Armorica, donc c'est vrai que c'est pour dire que si jamais il y a des soucis, car j'ai cru en lisant le document que ça n'avait pas été pris et que du coup ça vous posait préjudice. Donc c'est bien plutôt « on l'avait prise tant mieux et il vaut mieux s'assurer dans le même sens ».

Ça a été évoqué tout à l'heure, sur un certain nombre de travaux en régie, donc est-ce qu'on pourrait avoir la liste des travaux qui seront faits sur l'enveloppe des 70 000 € pour avoir une idée de ce que ça va représenter ? Je vais ensuite un peu plus loin dans le document page numéro 12, c'est noté qu'il y aura moins d'emprunts sur la période 2018-2019 et plus en 2020, donc ma crainte est qu'il ne faudrait pas laisser un héritage trop important dans le domaine des emprunts à faire pour l'équipe suivante. Je ne comprends pas pourquoi il y a ce genre de rire, je rappellerais que lorsqu'en 2014 vous êtes arrivés, il y avait la salle à payer mais les emprunts avaient été faits et l'argent était sur les comptes. Donc là, si vous engagez des sommes pour 2020, ça semblerait normal que l'argent soit là aussi. Concernant le PPI que l'on vient de voir, le tableau, les différentes questions que l'on avait, c'était sur effectivement les nouvelles opérations, mais en fait tu as répondu à toutes les questions donc on s'interrogeait effectivement sur ce qu'il sera fait sur l'écomusée, il y avait 68 000 € sur l'acquisition de terrains donc je ne sais pas si on peut savoir à quoi ça va correspondre, et il y a des choses que l'on n'a pas retrouvées, qui avait été évoquées soit en commission soit sur d'autres réunions, notamment on a parlé il n'y a pas longtemps, des travaux de la mairie, on ne les retrouve pas ici. On a vu les logements pour Finistère habitat, pour les groupes médicaux, mais il me semble qu'il y a aussi les engagements pour les logements du Colombier, et il y a une réunion je crois ça ne fait pas longtemps, avec les associations pour savoir ce qui va être fait au niveau de l'aménagement d'un parcours santé, donc c'est pareil on ne le retrouve pas là, donc est-ce que c'est un projet qui va avancer ou pas ? Et mon dernier point est sur la page numéro 15 où je ne comprends pas trop le dernier tableau vu en fait, qui est en notre possession, sur les recettes réelles, on parle d'un emprunt en 2018 de 1 700 000 et je n'ai pas réussi à comprendre ce qu'il faisait dans ce tableau. Pour ma part, si j'avais eu à faire des calculs de recettes réelles pour l'année à venir, je serais partie de l'excédent d'investissement, donc voilà je voulais juste comprendre un petit peu ce chiffre. Merci.

A. Lincoln : Merci pour toutes ces questions. En effet, j'ai remarqué que chaque fois qu'il y a un compte-rendu dans la presse sur les budgets et les taux d'imposition 2019, à chaque fois le conseil municipal souligne que l'augmentation de la feuille d'impôt qui va arriver au mois d'octobre n'a rien à voir avec le conseil municipal. C'est une

décision prise par le législateur. Autrefois, il faut dire qu'on anticipait sur l'inflation, et parfois on n'arrivait pas et on augmentait néanmoins les impôts. Là, on rattrape une inflation qui a déjà eu lieu, donc un moment donné, le citoyen doit comprendre que s'il souhaite son service il faut que les services soient financés. On ne peut pas indéfiniment engranger l'impact sur les recettes réelles de l'inflation sans aussi demander que les recettes augmentent, mais clairement, il y a tout un débat sur la politique fiscale de la nation, ce sera peut-être un sujet abordé samedi matin lors du grand débat citoyen dans cette salle. Deuxième observation, j'ai terminé sur cette petite ligne électorale et donc l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Quand on compare les deux mandats, une chose qui les différencie est que nous, à deux reprises, on a fait baisser déjà les dépenses de fonctionnement. Pendant le dernier mandat, j'ai le chiffre devant les yeux, les dépenses de fonctionnement ont augmenté tous les ans, donc je ne crois pas qu'il y ait le moindre électoralisme, on a fait baisser les dépenses de fonctionnement l'année dernière, il y a forcément un effet de rattrapage étant donné la pression de la dette du mandat précédent sur les dépenses de fonctionnement et sur les finances généralement, on a dû vraiment gérer de façon très très serrée et on s'est dit, je pense que l'enjeu se situe surtout sur les services techniques, qu'à l'heure actuelle les services techniques n'ont pas tous les moyens nécessaires pour faire ce qu'on souhaiterait que les services techniques puissent faire, donc en effet il est prévu dans le budget, un renforcement des ressources humaines qui va figurer dans le chapitre 12 sur les dépenses de personnels. Mais on va aussi augmenter les crédits dans le chapitre 11 le chapitre qui donne les moyens matériels et les moyens au service pour travailler. Donc l'impact du PPCR relève à peu près de 1 % de la masse salariale, c'est le calcul de Marie, qui a travaillé dans les détails sur cela. Sur la dompage ouvrage, vous avez mal interprété, ce n'était pas pour dire qu'il n'y avait pas de dommages ouvrage pour la salle culturelle mais c'était pour constater que sur l'Armorica, on a constaté un certain nombre de problèmes et des vices de fabrication, et heureusement qu'il y a eu un dommage ouvrage car c'est déjà assez difficile à faire fonctionner, le référé dont on a parlé est en cours pour obliger les assureurs à assumer leurs responsabilités, et le sentiment a été simplement pour dire qu'avec l'expérience sur l'Armorica, on peut avoir des mauvaises surprises après les travaux, donc on doit prendre des précautions comme vous les avez prises pour l'Armorica en prenant une assurance dommages ouvrage. Et vérifier de près les garanties proposées par chaque assureur. Sur les travaux en régie, la grande différence est peut-être le projet principal car il y en a pas mal, le projet principal sera comme je vous ai dit tout à l'heure l'aménagement de la troisième section du front de mer à Lilia, mais il y a d'autres projets, les services techniques ont terminé leurs travaux au Koréjou donc l'accessibilité de la plage de Koréjou, ils vont travailler sur les chemins d'exploitation, et pour répondre à deux questions en même temps, l'espace naturel et de loisirs à côté ne figure pas parce que je pense que c'était évalué à 40 000 € et j'ai mis des lignes qui devaient dépasser 50 000 € et qui ne figuraient pas dans le tableau mais ce projet va avoir lieu. Il y aura une certaine externalisation des travaux de terrassement mais les services vont intervenir un peu sur ce dossier.

Ce que j'ai noté aussi, il ne faudrait pas qu'on laisse un héritage trop lourd... cette intervention a étonné certains de mes collègues, je comprends pourquoi, parce que la dette aujourd'hui est à 10,6 millions et on a divisé les intérêts dûs par la moitié ou par trois, donc pour laisser un héritage lourd comme tu as laissé...12,2 millions, il faudrait qu'au-delà de l'emprunt qui est déjà prévu d'à peu près 1 500 000 € sur les deux années soit 750/750, il faudrait qu'on emprunte au-delà de cela, ou qu'on engage des travaux pour une valeur 1,6 millions. Donc je trouve un petit peu fort de café ton observation.

Sur les terrains, Marie-Pierre aurait peut-être plus de détails au bout des doigts car on est à la recherche d'une solution pour les gens du voyage pendant l'été, qui peut impliquer une dépense. Les travaux à la mairie comme j'ai souligné dans le rapport, dans les tensions budgétaires avec le PPI qui évolue, une ligne de conduite précisément et ce qui est finançable. C'est facile de financer si on emprunte, on emprunte et on emprunte. Pendant le mandat précédent, on a emprunté presque 10 millions, nous on a décidé de stabiliser la dette, donc forcément certains projets peuvent être décalés. Peut-être les travaux à la mairie qui sont pourtant très nécessaires, ce projet pourra revenir comme c'était programmé pour 2020 à deux conditions : d'abord qu'on ait de bonnes nouvelles sur les subventions pour les projets en cours, pour la cuisine en est en attente d'une dernière décision sur la dotation de soutien à l'investissement local pour la cuisine et en effet on a demandé une subvention pour la mairie, cette fois-ci au titre de la dotation aux équipements des territoires ruraux. Si on a de bonnes nouvelles, mais on a été un peu échaudé dernièrement, le niveau de soutien de l'État est en baisse pour ce genre de choses, pour l'instant on a opté pour des hypothèses plutôt pessimistes. Et l'autre facteur qui peut jouer est si l'on a 100 000 € d'épargne brute de plus que prévu, bien sûr cet argent sera disponible pour investir. Sur les locaux associatifs, comme tu le sais car il y a eu une réunion publique où tu as participé, il y a eu des réactions par rapport au premier projet présenté, donc on est en négociation avec Finistère habitat sur le dimensionnement du projet et une autre partie de la négociation est sur l'échéancier du paiement des locaux, et à l'heure actuelle je pense qu'il est plutôt probable que le premier paiement intervienne début 2021 plutôt qu'à la fin de 2020. Donc il y a une nouvelle réunion programmée sur cela le 12 mars, il y aura du neuf sur cela d'ici peu. En ce qui concerne le parcours de santé, on a déjà parlé de cela, et cela nous amène à la dernière question qui était : le financement de l'investissement. J'ai essayé de faire un tableau qui est compréhensible facilement, donc l'emprunt 2018 : on a emprunté 1 700 000 € pour des travaux à un tarif très avantageux. On a utilisé la différence de 693 000 € qui ont été utilisés sur 2018 et donc les 1 700 000 sont disponibles dans l'excédent global de clôture pour cette année.

On a annoncé qu'on allait emprunter la même somme que nous allons rembourser sur la ligne qui suit, ensuite vous avez l'affectation du résultat qu'on vient de voter, 925, un calcul par rapport à ce que l'on va toucher en excès de TVA, taxe d'aménagement, les subventions, les recettes d'ordre, et vous arrivez à un projet de financement. J'ai souhaité faire simple et compréhensible.

L. Le Hir : Je souhaitais répondre, juste sur un point, je ne dis pas que vous allez laisser un héritage trop important mais ce que je dis c'est que les projets que vous prévoyez doivent être financés. C'est la seule chose que je dis, quand vous êtes arrivés on ne vous a pas laissé arriver en 2014 et faire un prêt pour payer les travaux que l'on avait entamés. Je ne vais pas épiloguer sur autre chose, j'ai juste dit « ça serait bien ».

A. Lincoln : Simplement tu as eu la gentillesse de nous laisser une annuité de 1,2 million stable pendant cinq ans en investissant pour deux mandats, donc voilà la réalité. Merci pour le cadeau.

A. Romey : l'année dernière, j'avais reproché gentiment à Andrew de s'être inspiré d'une étude de la commission Européenne pour son analyse du contexte national et international je vois que cette année il a repris les chiffres de l'INSEE entre autres, moi je souscris en ce qui concerne ce contexte national et international à son analyse. Concernant les orientations budgétaires, je crois qu'il n'y a pas grand-chose à dire non plus, le maintien des taux, l'amélioration du service rendu à la population, la baisse de l'endettement même si on aurait pu espérer que la dette diminue encore mais bon on ne peut pas tout faire, tout cela me convient. Par contre, sur le PPI, j'avais quelques remarques à faire, dont une qui a été faite par Lédie d'ailleurs. Je ne retrouve pas effectivement les travaux d'isolation thermique de la mairie qui donc seront reportés au-delà de 2020, je n'ai pas retrouvé non plus le niveau d'investissement dans les travaux de voirie qui était dans le ROB de l'année dernière et qui étaient de 300 000 € par an, là on est légèrement en dessous, on est à 25 / 30 000 € en moins, je ne veux pas vous forcer à faire du goudron préélectoral ce n'est pas le but de la manœuvre, mais quand on voit l'état de certaines voiries de la commune, il y a du boulot. J'ai aussi une question sur les futurs travaux de la cuisine centrale, si on regarde le PPI, on arrive à un total entre 2019-2020 de 1900 K€, ça correspond à peu près à environ 500K€ de plus que les marchés qui ont été attribués, donc la différence elle est dûe à quoi ? On a abandonné aussi l'acquisition de terrains en 2020, dans le ROB de 2018, il y avait 100K€ de prévu d'acquisition de terrains. Et pour terminer, il y a quelque chose qui m'a franchement énervé, c'est l'affirmation concernant le budget Armorica, l'année dernière dans le ROB de 2018 il était indiqué je cite « l'Armorica continue à affirmer son rayonnement par une programmation et un accueil de qualité ». Effectivement, l'année dernière les recettes avaient été en augmentation par rapport à 2017, cette année on écrit « malgré une programmation de qualité, les recettes sont en baisse ». Moi je veux bien qu'on fasse référence à une programmation dite de qualité, mais il va bien falloir un jour se poser les questions sur cette fameuse programmation, parce que sur l'ensemble du mandat on va quand même se retrouver à presque 2 millions d'euros de subventions du budget général à la salle Armorica, on sait pourquoi, ce n'est pas de votre faute en tout cas c'est comme ça, avec des recettes qui ne vont pas dépasser 200 000 € sur l'ensemble du mandat. J'ai lu l'étude d'Exacom sur la possibilité de faire un cinéma à la salle Armorica, moi ce que j'en ai tiré comme conclusion c'est que si on veut améliorer les recettes de la salle avec un cinéma, je ne suis pas sûr que ce soit la bonne solution surtout qu'on perdra la modularité de la salle qui est quand même un de ses atouts. Et concernant cette programmation de la salle Armorica, nous on avait suggéré et vous aviez abondé dans notre sens, il a été créé il y a deux ans un comité culturel, pourquoi ne pas associer ce comité culturel à la programmation de la salle ?

Mr Le Maire : Sur la voirie, Il faut additionner les deux lignes chemin d'exploitation plus le programme voirie et l'on arrive aux 300 000 €, donc ce n'est pas du goudron préélectoral. Je rappelle aussi à celles et ceux qui ne participent pas régulièrement au conseil, c'est que le choix qui a été fait au début, que plutôt d'investir sur un enrobé durable il faut d'abord se poser la question de savoir où on en est du point de vue de l'enfouissement des réseaux ; donc ce travail-là a été réalisé avant le transfert de compétences en eau et assainissement, c'était suivi de près par Pierre et de cela on en est sûr justement investir sur la voirie, c'est quelque chose sur lequel on va avancer. Tu évoques très largement la question de l'Armorica, c'est clair que ça reste toujours un sujet d'actualité et c'est vrai que le meilleur moyen de réduire le coût de l'Armorica serait de réduire la programmation très clairement mais une programmation de qualité c'est forcément un coût supplémentaire.

A. Romey : Écoute si je peux te répondre là-dessus, programmation de qualité, je ne sais pas il faut se mettre d'accord sur les critères de qualité déjà, elles ne sont pas les mêmes pour tout le monde, moi je pense qu'il y a peut-être du boulot à faire là-dessus et peut-être associer d'autres personnes que celles qui sont en charge de cette programmation actuellement.

Mr le Maire : c'est ce qui a été fait, c'est le but du comité culturel avec toutes les difficultés que l'on rencontre au quotidien, car entre les personnes qui ont été désignées au départ et le groupe existant il y a déjà un petit peu

moins de monde, et donc voilà, ce n'est pas faute d'ouvrir et d'être à l'écoute de propositions de la part de tiers extérieurs, c'est aussi le cas des bénévoles qui exercent et consacrent pas mal de temps auprès des professionnels au sein de la salle. Je ne sais pas peut-être que Philippe a quelque chose à rajouter sur cette salle.

P. Cariou : c'est vrai que la qualité c'est assez subjectif, je pense qu'on est depuis 2014, on a fait quelques essais, quelques trucs ont fonctionné, on a fait des réajustements, on est resté sur un niveau de dettes qui est à peu près identique à part peut-être de la location qui a changé d'une année sur l'autre, mais sur un budget global et des recettes globales à peu près identique on a du mal c'est vrai, Surtout le public extérieur à Plouguerneau même à faire venir les Plouguerneens à la salle. C'est pour cela que cette idée du cinéma, on s'aperçoit que dans l'étude que tu parlais tout à l'heure elle n'affecte pas énormément, d'après l'étude et le budget de fonctionnement de l'Armorica, par contre si l'on considère le nombre de Plouguerneens qui profiteraient enfin de cette salle que chacun paye quand même, là on a quand même un rapport qui est différent, donc au lieu d'avoir 6000 spectateurs si on arrive à 30 000 spectateurs, on a 30 000 entrées, donc ça veut dire qu'il y a beaucoup plus de monde qui profitent d'un équipement que tout le monde paye avec ses impôts. Donc ça c'est quand même un argument en faveur du cinéma même si ça ne réduit pas le coût, ça permet à chacun d'en profiter. Après, sur la programmation, c'est vrai qu'il y a beaucoup de progrès à faire et il y a beaucoup de choses que l'on peut faire, c'est vrai qu'il y a eu des groupes différents qui ont travaillé : le comité, les bénévoles, Maryvonne prend beaucoup d'avis à droite et à gauche, on essaye de faire avancer les choses mais c'est vrai que maintenant on n'a pas la solution ni on n'a pas le truc, mais voilà on avance quand même.

A. Lincoln : Par rapport à tes questions, sur la mairie je pense comme j'ai expliqué, on tient à avoir un PPI qui est financé et si des finances ne sont pas là, forcément on est obligé d'adapter le PPI au financement disponible. Mais en même temps, on tient beaucoup à ce projet et cette année avec l'aide d'Energ'ence qui nous conseille en matière de choix de l'intervenant, il y aura un audit énergétique approfondi de la mairie et des deux écoles publiques. Donc c'est un projet qui avance, donc quand est-ce que les travaux vont commencer il y a un petit point d'interrogation. Mais comme j'ai dit, si on a de bonnes nouvelles côté subventions et si on arrive à avoir un bon niveau d'épargne en 2019, il n'est pas impossible que les travaux commencent, mais de toute façon ça a toujours été conçu comme un plan pluriannuel, donc rénovation de la mairie. Sur la voirie, je pense que j'ai déjà expliqué, en fait il y a un peu d'enrobé caché dans Kervenni 2, donc il y a toujours les 300 000 € d'enrobé et comme a ajouté Monsieur le Maire il y a en plus les chemins d'exploitation, donc on investit bien dans les infrastructures transport sur la commune, je pense. Et c'est important. Sur le coût de la cuisine, j'ai déjà expliqué un élément qui n'existait pas il y a un an dans l'estimation du coût dans le ROB, ce sont la prévision pour les aléas et les révisions de prix qui est déjà de 70 000 € hors-taxes, donc il faut multiplier par 1,2 pour voir le montant. Sinon, bien sûr il y a la maîtrise d'œuvre qui est presque de 131 000 euros, les études complémentaires d'optimisation énergétique pour 9000 euros, l'acquisition du terrain pour 58 000 €, d'autres études, le bureau de contrôle SPS et vous arrivez au total annoncé. Et bien sûr l'option. L'option était dans le marché et a déjà été votée ce soir.

J'ai beaucoup travaillé sur la question car je pense que tous les élus reçoivent le rapport d'activité de Maryvonne qui a normalement été envoyé à la fin du mois de juillet, donc on a des données très détaillées par saison et on a une deuxième série de données qui sont sur l'année civile, alors sur les recettes on a démarré en 2015 donc le budget annexe a été créé en 2015, je donne un chiffre global à la fois pour les spectacles, les recettes des spectacles, et les locations. On a démarré à 27 700 en 2015, on a baissé à 26 859 en 2016, avec les corrections des erreurs d'imputation qui étaient dans le compte administratif, 2017 on est monté à 39 817, clairement 2016 était une mauvaise année mais c'est souvent le cas en période de lancement de salle. Vous avez l'attraction la première année puis ensuite il faut travailler le public, et en 2018 la baisse est de 56 + 17, ça fait une stabilité des recettes. Je serai le premier à dire que ce serait bien d'avoir plus de recettes et personnellement je partage un peu la position de Philippe ; l'enjeu n'est pas simplement un enjeu des recettes mais c'est le taux d'utilisation du bâtiment, notamment pour des activités culturelles. C'est ce que j'ai retenu de l'étude de marché, qu'à l'heure actuelle pour la programmation municipale, le maximum a été la première année 7134 entrées, l'estimation de l'étude de marché était à 25 000 personnes à fréquenter un cinéma. Donc les 4 millions ont été dépensés, l'enjeu est de faire en sorte que ces 4 millions bénéficient le plus à la population et en plus dans le cadre dans lequel le bâtiment a été subventionné, c'est-à-dire à usage culturel.

Mr Le Maire : plus globalement, je répète ce que j'ai pu exprimer l'année dernière, c'est-à-dire que c'est intéressant de se poser la question de ce qu'on devrait réaliser comme économie et où se trouve le luxe ? Franchement, moi je fais aussi partie de ceux qui pensent que c'est bien regrettable d'avoir à reporter des travaux d'isolation que ceux de la mairie, c'est un coût énorme, ce sont des locaux qui sont difficilement viables pour celles et ceux qui les occupent au quotidien, les professionnels. On n'est pas à l'abri d'autres mauvaises surprises sur d'autres bâtiments communaux donc on a quelques travaux et quelques interventions d'experts dans les semaines qui viennent sur d'autres bâtiments, c'est vraiment problématique cette deuxième dette-là. Je ne sais pas si c'est la deuxième ou la troisième, c'est vraiment très lourd. Après, électoralisme ou pas électoralisme, si se soucier des électeurs c'est réparer, moi je veux bien l'assumer il n'y a pas de souci.

A.Romey : je ne vous l'ai pas reproché.

Mr Le Maire : non mais j'entends ça, voilà, mais pas de ta part.

A.Romey : je souhaitais juste ajouter quelque chose, sur les dernières diapositives de chaque présentation, il y a un remerciement, et je souhaiterais qu'on mette le Français avant le Breton. Merci

Mr Le Maire : ça doit pouvoir se faire ça.

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Nomenclature ACTES 7.6.1	PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU PRINTEMPS DES ABERS 2019
------------------------------------	---

La Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA) et le Centre National des Arts de la Rue Le Fourneau se sont associés depuis 2009 pour organiser le « Printemps des Abers », rituel printanier dédié aux arts de la rue.

Une nouvelle convention ayant pour objectif de préciser les modalités d'organisation et d'intervention de chacun des signataires, et de co-organiser une saison de théâtre de rue sur le Pays des Abers pour une durée de 5 ans (soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020) a été signée en 2016.

Ce partenariat vise à co-construire une saison de théâtre de rue, Le Printemps des Abers s'appuyant sur la spécificité du territoire dans la diversité de ses espaces ruraux et littoraux et à développer ses actions dans le secteur des arts de la rue selon les 3 axes de travail suivants :

- ✓ La création artistique en espace public
- ✓ La circulation des œuvres, des artistes et des habitants
- ✓ La transmission des savoirs et la mise en relation des professionnels

Le Conseil communautaire du 20 décembre 2018 ayant validé la reconduction du festival et le budget prévisionnel 2019, les communes de Tréglonou, Kersaint-Plabennec, Coat-Méal et Plabennec accueilleront chacune une étape du festival. Les dates aujourd'hui pressenties sont les suivantes : 05 mai, 19 mai, 02 juin et 16 juin 2019.

D'un point de vue général, l'édition 2018 a été un franc succès populaire, chaque date ayant accueilli près de 1 200 personnes.

Le financement de cette opération, au titre de l'année 2019, devrait se répartir de la manière suivante :

CCPA : 43 739,58€

Communes : 13 653,42€

Département : 4 500€

Le niveau de participation reste inchangé par rapport aux éditions précédentes, soit :

- 0,50€ par an et par habitant pour la CCPA
- 0,33€ par an et par habitant pour chaque commune.

En 2019, la participation de la commune de Plouguerneau s'élèvera à 2 183,61€ (montant identique à 2017).

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la participation financière de la commune à l'édition 2019 du « Printemps des Abers ».

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Conformément aux dispositions de l'article 29 du règlement intérieur du conseil municipal, Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de délibérer sur le dossier ci-après.

L. Le Hir : On est un peu surpris de ce vœu qui est arrivé par mail mardi, dans la mesure où on avait eu déjà une information avec un membre du collectif en début de mois, et on ne comprend pas trop du coup pourquoi ça n'a pas été inclus directement dans le conseil puisque l'annonce était faite largement avant que l'ordre du jour soit fait, et que ça nous soit amené, donc quand on a travaillé sur notre conseil lundi soir pour nous c'était un vœu qui n'allait pas apparaître dans le conseil donc on a eu le lendemain le mail et pour nous c'était trop tard d'en discuter avec nos collègues.

Mr le Maire : c'est une sollicitation qui a été traitée en temps et en heure donc elle n'est peut-être pas forcément adaptée à la temporalité d'une préparation de conseil tel qu'elle se pratique habituellement. En même temps il n'y a pas de surprise dans ce vœu là puisque c'est quelque chose qui fait l'objet d'informations régulières donc depuis quelques mois, du moins sur Plouguerneau ou ailleurs.

Avis du Conseil Municipal : 24 voix pour, 3 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL).

Attendu que :

- Au sortir de la seconde guerre mondiale, la généralisation de la production et de l'usage des pesticides a pu sembler régler des problèmes qui restaient sans solution auparavant.
- Les pesticides ne sont plus une réponse appropriée au modèle de développement de nos sociétés qui doit être durable.
- Des centaines d'études parues dans les plus grandes revues scientifiques démontrent que les pesticides sont un grand danger pour la santé humaine et que le nombre de maladies chroniques a explosé ces dernières années.
- L'intensification des pratiques agricoles de ces vingt-cinq dernières années et la généralisation des pesticides sont à l'origine du déclin massif de la biodiversité (disparition à une vitesse vertigineuse des abeilles, oiseaux, insectes...)
- Les professionnels sont les premières victimes reconnues des pesticides (agriculteurs, ouvriers agricoles, épandeurs, employés de l'industrie agro-alimentaire, techniciens testant les pesticides, ouvriers de l'industrie de production et de stockage...)
- Sans fonds dédié, ce sont les agriculteurs qui supportent le financement de la prise en charge médicale des victimes, via la mutualité sociale agricole, et non les fabricants eux-mêmes.
- Des fabricants, mus par la recherche effrénée du profit, cherchent par tout moyen à contourner les mécanismes de régulation de l'usage des pesticides en proposant de nouvelles molécules sur le marché.
- La Commune de Plouguerneau, consciente des risques et conséquences liés à l'usage de pesticides, a décidé d'agir. Elle ne recourt à aucun pesticide dans l'entretien des espaces verts, de l'espace public, des cimetières et des terrains de sport et mène des actions pour favoriser la biodiversité.

Réuni en séance le 28 février 2019, le conseil municipal de Plouguerneau :

- Rejoint l'Appel des coquelicots, qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.
- Soutient les victimes de maladies professionnelles et demande des mesures visant la réparation intégrale de leur préjudice.
- Demande au gouvernement et à l'assemblée nationale d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole ; cela afin de permettre à la fois une juste rémunération de leur travail et une sortie rapide et effective des pesticides de synthèse.

L. Le Hir : On en a déjà un petit peu évoqué en début de conseil, évidemment dans un monde idéal tout le monde voudrait un petit peu plus de petits oiseaux, de fleurs sauvages et les agriculteurs les premiers. Pour l'instant la réalité est tout autre...des professionnels agricoles ont déjà depuis 20 ans fait d'énormes progrès dans ce domaine, ça a été largement réduit, l'utilisation des pesticides, les quantités qu'ils peuvent acheter ou les différents produits ont été largement limités, donc ils ont fait d'énormes progrès, aussi déjà même pour leur propre santé et la santé de leur famille, pour la qualité de la production qu'ils font, et aussi d'un point de vue économique parce que moins ils en mettent, mieux c'est pour leur exploitation. Actuellement 20 % des pesticides sont utilisés pour

les productions bio, alors que les surfaces biologiques ne représentent que 6,5 % de surface, donc c'est des produits bio qui utilisent le plus en proportion des pesticides. Il y a un plan gouvernemental qui vise à réduire encore de moitié le recours aux pesticides d'ici 2025, donc on va encore leur demander des efforts, ils sont prêts à le faire et moi je pense qu'au lieu d'interdire et de soutenir l'appel aux coquelicots par un vœu c'est plutôt accompagner les agriculteurs dans cette transition, parce qu'ils font déjà je vous dis d'énormes progrès et d'énormes efforts, il faut arrêter la chasse aux sorcières dans ce domaine. Aidons-les à faire tout ce qui est transition, plutôt que d'aller vers un vœu qui serait irréalisable pour eux. On a énormément d'agriculteurs sur la commune, on est une commune rurale, c'est notre devoir aussi en tant qu'élus municipaux de les soutenir.

I. Bloas-Dewu : moi je vais intervenir en tant que déléguée à l'agriculture effectivement dans la majorité, et néanmoins dans le même sens que Lédie. Moi ce que je voulais dire d'abord, effectivement le texte essaye de nous attendrir avec certains aspects des choses, on pourrait dire aussi qu'au sortir de la seconde guerre mondiale, alors je n'ai pas préparé de texte parce qu'effectivement le texte nous est arrivé aujourd'hui, je n'avais pas vu non plus dans le plan le déroulé prévu. Donc au sortir de la seconde guerre mondiale, On pourrait dire aussi qu'une commande a été passée aux agriculteurs, de permettre aux Français de nouveau à manger à leur faim avec des moyens qui sans doute ont été exagérés parce qu'effectivement, moi je suis prof d'agronomie et de production végétale à l'origine donc j'ai une formation, je sais de quoi je parle, je sais ce que font les agriculteurs, je sais, ils savent aussi qu'il y a des choses dangereuses, mais on apprend au début que c'est la dose qui fait le poison. Et le plus gros des poisons est par exemple le sel de table, que vous avez tous. Mangez-en par exemple 1 kg alors c'est sûr, ce n'est pas bon, mais vous allez y passer. Donc changer certains pesticides par du sel de table, vous changez la fleur présente et je ne suis pas sûr que ce soit très bon non plus pour la nature. Donc attention à ce que l'on appelle pesticides et molécules, tous types de molécules a une certaine toxicité donc attention à cela. Les pesticides ne sont plus une réponse appropriée au modèle de développement de notre société qui doit être durable, j'en suis tout à fait d'accord avec la fin de la phrase et le modèle de développement de notre société on est sur une durabilité, on est d'accord, mais pesticide c'est un aspect, et là encore vous pouvez les enlever, dans certains cas cela marche très bien, les agriculteurs d'ailleurs quand ils n'en ont pas besoin ils ne vont pas les utiliser, ils les utilisent pour résoudre des problèmes. A un moment donné et à mon avis dans les années 60 et jusqu'au début des années 90, on n'avait pas forcément beaucoup confiance ou pas totalement, on voyait des choses mais on n'avait pas pris totalement conscience, mais quand on apprenait cela puisque moi j'ai terminé mes études en 1986, donc on apprenait déjà le classement toxicologique des produits, on était tout à fait au courant que ces produits sont toxiques et que les premiers exposés effectivement ce sont les agriculteurs, puisque ce sont eux qui les manipulent en grosse quantité. Par contre, depuis longtemps, et ça c'est de plus en plus vrai, il y a des règles de dosage, de conditions d'application, qui sont extrêmement sévères, je ne sais pas si vous avez regardé déjà, mais vous les avez sans doute jamais vus, les cahiers d'enregistrement de traçabilité des exploitations agricoles, aujourd'hui on n'en est à dire qui était sur le tracteur qu'est-ce qu'il a traité, à quelle heure, et le bulletin météo que vous devez joindre du moment où vous traitez pour prouver que vous n'avez pas traité dans telle et telle condition. C'est très difficile en Bretagne car il faudrait pratiquement que les feuilles des arbres ne bougent pas. Il y a des conditions, ensuite il y a des nouvelles techniques qui sont utilisées, c'est ce que l'on appelle la protection intégrée de l'agriculture, ça veut dire qu'on commence par des moyens agronomiques, par des rotations améliorées, par une diversité de cultures simultanément si c'est possible, mais notre agriculture est mécanisée donc elle ne nous permet pas, elle ne permet pas toujours d'associer des cultures et donc on n'est pas du tout dans le contexte. Heureusement, sur la commune de Plouguerneau, on a arrêté de traiter nos espaces publics, nos espaces verts avec des produits de traitement parce que dans ce domaine-là on peut avoir une tolérance, on peut modifier les choses. Ça, ça produit néanmoins des effets par rapport au personnel communal, ce n'est pas évident, car ça engendre ainsi une certaine charge de travail qui est souvent plus forte que lorsqu'on utilisait les pesticides, mais c'est faisable. Je pense que tous les jardiniers de la commune, s'ils arrêtaient de traiter, ça serait très bien. Mais quand on est agriculteur, on n'est pas jardinier, et on n'est pas gérant d'espaces verts. On gère des espaces qui sont plus grands, plus homogènes parce qu'on est dans une agriculture mécanisée et donc on ne peut pas associer trois ou quatre cultures sur la même parcelle. Par conséquent, on a des risques qui sont forts et pour les maîtriser, dans certains cas on utilise des traitements. Vous seriez sans doute très très étonnés que dans beaucoup de cultures aujourd'hui, c'est un ou deux au grand maximum trois traitements. Et effectivement dans certains cas en agriculture biologique, on utilise aussi des pesticides qui sont autorisés en bio et qui parfois ont une toxicité supérieure à celle des produits de synthèse, parce qu'en travaillant sur des produits de synthèse on a trouvé aussi des molécules très performantes qui, utilisées à très petites doses, sont efficaces, donc on n'a pas besoin d'y revenir 36 fois. Un exemple très frappant, c'est le mildiou de la pomme de terre, on a aujourd'hui des anti-mildiou qui sont des produits qui résistent à la pluie, résultat certaines années les producteurs bio ont une dérogation pour acheter des plants de pommes de terre qui sont issues de l'agriculture conventionnelle et qui ont donc été traités avec ces produits-là parce que tout simplement ils n'ont plus de semences bio, car tout a été détruit par le mildiou. Parce que la bouillie bordelaise ben certaines années avec le mildiou, elle est trop forte. Est-ce que vous savez qu'aujourd'hui pour détecter l'arrivée des mildious on capte les spores des mildious, c'est les aliments microscopiques produits par des champignons pour se multiplier, on les capte dans l'air et en fonction de la teneur en

spores dans l'air, on va Indiquer aux agriculteurs s'ils doivent traiter ou s'ils doivent attendre. Et donc en fonction de cela en fonction des produits de synthèses qui peuvent être jugés toxiques etc, on arrive à traiter au bon moment et à protéger ses cultures. Je vous rappelle que la dernière famine en Europe a été liée à une épidémie et un ravage des cultures de pommes de terre par le mildiou. Il n'y avait plus de pommes de terre et c'est la dernière vague d'émigration Irlandaise vers l'Amérique du Nord. Donc voilà, il faut savoir de quoi on parle, on est tous d'accord si on pouvait faire complètement sans pesticides, eh ben bien sûr qu'on le ferait mais aujourd'hui les agriculteurs sont en voie d'amélioration, ils changent leurs techniques, il faut donner le temps et laisser le temps, et moi je suis d'accord il faut les encourager au contraire, et reconnaître ce qui est fait de bien, il faut arrêter aussi d'être extrêmement pessimistes, je ne sais pas quelle était l'espérance de vie à la fin de la seconde guerre mondiale, mais à mon avis l'espérance de vie aujourd'hui est beaucoup plus longue aussi, donc il ne faut pas tout mettre sur le compte des pesticides, etc, il faut être vigilant sur ce domaine-là, il faut progresser, mais il ne faut pas non plus être hyper négatifs, moi je connais des pays où l'on est exclusivement en agriculture biologique par obligation car on n'a pas d'argent pour acheter de pesticides, il n'y en a pas à disposition, et l'espérance de vie est de 50 ans. Donc ce n'est pas les pesticides qui font l'espérance de vie à 80 ans, c'est un ensemble de choses mais il faut être cohérent et connaître son domaine. Si aujourd'hui vous ne voulez plus polluer et ne plus utiliser de voitures vous n'allez plus aller chez votre médecin, plus prendre de médicaments. Les pesticides ce sont des médicaments pour les plantes. Est-ce que vous allez chez votre médecin tout le temps ? Moi je ne prends quasiment jamais de médicaments, je suis vaccinée par exemple mais voilà, une plante ça ne se vaccine pas, elle n'a pas de système immunitaire chez les plantes. Donc ça ne marche pas la vaccination, donc effectivement on est obligé de faire des traitements, mais aujourd'hui ça a drastiquement diminué et franchement je pense qu'il est temps aussi d'admettre que dans chaque domaine professionnel il y a des spécialistes qui savent de quoi ils parlent, qui ne sont pas là non plus et qui n'ont aucun intérêt à polluer la planète, qui ont des enfants, qui sont conscients des dangers, et franchement c'est pour ça que je voterai contre ce texte.

C. Delanoë : je vais faire beaucoup plus court, moi je découvre le texte aussi, et c'est vrai que je suis un peu en dilettante aussi avec le conseil municipal quand même. Je suis fils d'agriculteur et j'ai connu les années 80, où c'était du grand n'importe quoi, effectivement au niveau traitements, je ne sais pas comment ça se passe maintenant, je suis professionnel et j'abonde complètement dans ce que tu dis. Je n'ai pas trouvé que ça stigmatisait les agriculteurs à la première lecture, j'ai peut-être mal lu, mais j'ai juste compris qu'il fallait demander à l'État de prendre ses responsabilités et trouver d'autres solutions pour les aider, moi c'est ce que je lis. Ce que je lis aussi et ce que j'ai entendu, c'est qu'il y a des maladies qui me parlent, à titre personnel mais tout le monde aussi, comme Alzheimer, on n'en connaît pas les causes et ce serait quand même dommage de trouver les causes après. Que les causes que l'on trouve seraient parce qu'on a utilisé trop de pesticides ou certains, ce serait quand même dommage de ne pas avoir pris toutes les précautions nécessaires et je conclurais, on sait peut-être ce que l'on fait mais il y a quand même une entreprise qui est ultra puissante, qui peut aussi nous mener par le bout du nez, c'est Bayer. Donc on peut aussi faire ou dire ce que l'on veut. Par contre, il y a aussi quelque chose, Lédie ce n'est pas du tout une critique, c'est quand tu dis 26 % je ne sais pas qui t'a donné les chiffres, les pesticides qui sont utilisés par les agriculteurs bio, 20 % ou je ne sais plus le chiffre exact, ça serait bien de connaître la source de qui a dit cela. Juste à titre personnel, moi ça m'intéresse car je suis surpris, mais c'est bien souvent d'avoir la source, car je travaille dans un autre domaine qui n'a rien à voir, c'est dans le bâtiment, et typiquement entre les normes, la réglementation et le code du travail il y a souvent plein de choses qui sont dites et souvent contraires, donc ça serait bien de savoir pour vérifier. Mais c'est peut-être vrai je n'en sais rien. C'était juste mon intervention, moi je voterai pour, car je suis pour le principe de précaution. Je ne trouvais pas que ça stigmatisait les agriculteurs.

A. Cousquer : Très brièvement évidemment, le but c'est bien d'aider les agriculteurs qui sont les premiers touchés par les maladies aussi liées à l'utilisation de certaines substances. Je ferai juste le lien avec notre premier ordre du jour qui était l'attribution des marchés pour notre future cuisine centrale, on a choisi une option qui était de pouvoir utiliser le CO2 dans les éléments de réfrigération plutôt que les gaz fluorés. On le fait par anticipation sur la législation, puisque la législation nous demande de ne plus utiliser ces gaz dans nos frigos et dans les appareils de froid, dans les prochaines années, tout simplement parce que ces gaz-là, ont des pouvoirs de réchauffement et ce sont des gaz à effet de serre qui sont 1000 fois plus réchauffants que le CO2, donc le fait qu'il y ait cette législation, nous permet d'avancer sur cette question et je crois qu'aujourd'hui la problématique est là, elle est qu'à un moment donné le citoyen il interpelle le législateur pour que justement en légiférant, on puisse aider la recherche et la transition du modèle agricole. Justement pour pouvoir avancer dans le sens du moins de produits polluants et de pesticides. Donc je crois qu'aujourd'hui on est vraiment sur cette question-là, d'interpellation du législateur sur le principe de précaution.

I. Bloas-Dewu : Sur le principe de précaution, moi je suis d'accord, mais il faut quand même savoir et Christophe tu disais, ben hier, on n'est pas naïf, qu'on a un intérêt à faire de la commercialisation de produits, d'ailleurs parfois ça pose soucis parce que parfois ils n'étudient pas certains soucis avec ces maladies pour trouver simplement des remèdes éventuellement agronomiques ou biologiques, tout simplement parce que le marché est trop

petit. Donc si tu produis du thym ou je ne sais quoi, ça ne les intéresse pas, si tu produis du blé c'est plus intéressant car il y a des surfaces mondiales importantes, donc un marché derrière. Mais ceci dit, il y a une législation des produits phytosanitaires, qui non seulement au niveau international est stricte en Europe et en France on prend encore des précautions là-dessus. Donc il y a des choses qui sont autorisées ailleurs et des produits qui sont importés en France et qui ont reçu ces traitements et qui sont mis en concurrence avec des produits français qui n'ont pas le droit de les utiliser. Donc voilà, il ne faut pas non plus...on n'est déjà plus royaliste que le roi en France. Si vous pensez que le texte soutient les agriculteurs tant mieux, mais je pense que si le texte était suivi et rapidement, ça les met clairement dans le pétrin, on ne peut pas évoluer, on fait ses choix dans un système de production en fonction de ce que l'on hérite aussi et aujourd'hui on hérite de structures, on fait avec, on hérite aussi d'une évolution de l'agriculture qu'il y a eu et il faut s'adapter, et l'adaptation ne se fait pas en un clin d'œil.

Mr Le Maire : j'imagine que dans la salle... compte tenu de ce que tu disais Audrey, il y a à la fois des membres du collectif de l'appel des coquelicots, mais il y a aussi des agriculteurs, ça je pense que c'est quelque chose que plein d'entre vous ont des avis en la matière et c'est vrai que ça vaudrait le coup que ça puisse être évoqué par exemple samedi matin ou samedi dans la journée dans le cadre du grand débat, c'est le lieu, voilà. C'est vrai que c'est vraiment très important, et juste je termine sur la question écologique ou cette biodiversité on peut appeler cela comme on veut, la question de l'appropriation collective est extrêmement importante si on veut avancer et c'est vrai que le débat, car ce que j'entends de ta part Isabelle, car on n'a pas eu l'occasion d'échanger ensemble sur ce sujet de manière aussi approfondie, et ça c'est vraiment quelque chose de tout à fait intéressant que d'entendre et partager tout cela.

L. Le Hir : est-ce qu'on peut éventuellement proposer une interruption de séance pour qu'ils puissent parler, et donner les deux points de vue, on laisse cinq minutes aux uns et aux autres.

Mr le Maire : oui c'est exactement ce que j'allais proposer. Ça me paraît assez difficile pour des professionnels d'entendre parler finalement de quelque chose, de leur outil de travail, sans pouvoir intervenir. Et même chose pour les représentants du collectif des coquelicots. Donc suspension de séance et à vous la parole, même s'il est tard, désolé.

-> Reprise de séance :

Mr Le Maire : Je vous propose de ré-ouvrir la séance et de vous soumettre cette proposition là, c'est à dire non vote, on retire le voeu.

Par contre ce qu'il serait très intéressant, mais comme on a décidé que ça ne serait pas les élus qui allaient décider de ce qui allait être discuté samedi prochain, c'est vrai que ce serait bien que ce soit abordé d'une manière ou d'une autre, donc soyez présent samedi dans le cadre du grand débat Plouguernéen.

Avis du Conseil Municipal : la majorité des voix (28 voix) - 1 abstention (A. COUSQUER) souhaite que la délibération ne soit pas soumise au vote.

INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL 28.02.2019

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-23 (C.G.C.T.)

→ Art. L 2122-22 4 : attribution des marchés publics à procédure adaptée < 209 000 €

→ Art. L 2122-22 4 : signature d'avenants aux marchés publics

Signalisation d'information locale : entreprise Jézéquel

Avenant 3 : Prolongation du délais d'exécution au 31/03/2019. Notifié le 03.01.2019

→ Art. L 2122-22 8 : délivrance de concessions dans les cimetières

Cimetière de Lilia :

1 case de columbarium 30 ans

Cimetière du Bourg:

1 renouvellement simple 30 ans

1 case de columbarium 15 ans

→ Art. L 2122-22 2 : fixation de tarifs (non fiscaux)

A-2019CO-SDO-02 : Arrêté de fixation d'un tarif appliqué aux familles d'accueil au multi-accueil Tamm ha Tamm.

La tarification horaire appliquée aux enfants placés en famille d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance est de 1,64 € pour l'année 2019.

→ Art. L 2122-22 7 : création/modification de régies comptables

→ Art. L 2122-22 26 : demandes de subvention

Demande de subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation des audits énergétiques des 2 écoles et de la mairie envoyée le 29/01/2019. Montant sollicité : 9 941,40 € représentant 50 % du coût des audits.

Demande de subvention auprès du REAPP pour les Jeudis de la Parentalité 2019. Montant sollicité : 1000 € pour un coût total estimé de 4300 €

→ Art. L 2122-22 3° : réalisation d'emprunt < 1.500.000 €

→ Art. L 2122-22 10° : aliénation de biens mobiliers de gré à gré < 4.600 €

.....
L'ordre du jour étant épuisé à 23h20, la séance est levée
.....

Affiché en mairie le 4 mars 2019
et reçu en Préfecture de QUIMPER le
1^{er} mars 2019

Pour extrait certifié conforme,
Plouguerneau, le 1^{er} mars 2019

Le Maire,



(Multiple handwritten signatures in black and blue ink are present, including one that appears to be 'P. Cam' and another that is partially legible as 'M. ...')

